



Les Écoles et Établissements du Développement Durable de Haute-Normandie

Cadre général de la démarche de labellisation

1. Les objectifs d'une labellisation régionale

- **Reconnaître** officiellement la contribution des écoles et établissements au développement durable
- **Valoriser** les actions, les acteurs et les écoles et établissements engagés
- **Renforcer** l'identification du programme EdDD par les partenaires et le public
- **Inscrire** dans la durée la démarche des écoles et établissements

2. Les critères à satisfaire pour l'obtention de la labellisation

- **Justifier** de la mise en œuvre graduelle des engagements de la «Charte des EdDD»
- **Justifier** d'une articulation effective entre enseignements et actions concrètes
- **Contribuer** aux finalités du développement durable et agir dans le respect des principes d'action inscrits dans la «Charte des EdDD» de Haute Normandie, conformément au *Cadre de référence* national des agendas 21 territoriaux
- **Disposer** d'un CDD (Correspondant Développement Durable) ayant bénéficié d'une année complète de formation, assurée par le dispositif académique des EdDD.

5 PRINCIPES	5 FINALITES	EXEMPLES D'ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du pilotage, avec un engagement dans la durée, notamment au travers du <i>Projet d'école</i> ou d'établissement ● Une stratégie d'amélioration continue ● La participation des acteurs, avec une gouvernance fondée sur la responsabilité et la concertation, permettant l'implication de l'ensemble de la communauté éducative ● La transversalité des approches, visant à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable ● Une évaluation partagée, par la communauté éducative 	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic énergétique ou bilan carbone - Plan de réduction des émissions de GES (économies de chauffage, plan de mobilité durable) - Animations scolaires (exposition, conférence, jeux) sur le changement climatique
	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion différenciée des espaces verts de l'établissement - Création d'un jardin potager, d'une mare - Nettoyage de plages, abords de rivières - Organisation de classes d'eau - Création d'un club nature ou d'un refuge pour la protection des papillons ou des oiseaux - Découverte de la faune et de la flore sauvage avec des associations locales
	Cohésion sociale & solidarité entre les territoires et les générations	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de solidarité locale ou Nord-Sud - Don du sang, collecte de denrées alimentaires - Echanges culturels solidaires - Développement de partenariats locaux
	Épanouissement de tous les êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> - Actions d'intégration des handicapés - Lutte contre l'échec scolaire - Actions en faveur d'une orientation choisie - Formation-action des éco-délégués, des personnels TOS
	Dynamique de développement suivant des modes de production & de consommation responsables	<ul style="list-style-type: none"> - Economie de papier (impression recto verso, cahiers de brouillon issus du tri sélectif) - Recyclage des déchets - Repas filières courtes & agricultures durables - Achats éco-responsables (papier, produits d'entretien, fournitures scolaires)

3. Un label en trois niveaux

Les niveaux de reconnaissance du label sont liés au principe d'action « d'amélioration continue » affirmé dans la Charte ; chaque niveau intégrant les exigences du niveau précédent.

Niveau 1 « Confirmation de l'engagement »

Ce premier niveau valide l'engagement effectif de l'école ou de l'établissement dans la démarche

Il existe, au moment du dépôt de la demande :

- Un **courrier de candidature signé du responsable** de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Un extrait du **projet d'école ou d'établissement**, intégrant la dimension d'éducation au développement durable et prenant en compte les valeurs et engagements de la Charte et du cahier des charges
- Le **Rapport Annuel du Développement Durable (RADD)** comportant le **plan d'actions** formellement évalué ainsi qu'un **nouveau plan d'actions** ou une actualisation du plan d'actions pluriannuel

Niveau 2 « Maîtrise de la démarche »

Ce deuxième niveau valide la diversité des actions engagées et l'inscription du projet dans la durée, ainsi que l'existence de résultats significatifs ou quantifiables

Il existe, au moment du dépôt de la demande :

- Un **courrier de candidature signé du responsable** de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Un extrait du **projet d'école ou d'établissement**, intégrant la dimension d'éducation au développement durable et prenant en compte les valeurs et engagements de la Charte et du cahier des charges.
- Deux **Rapports Annuel du Développement Durable (RADD)** comportant deux plans d'actions faisant apparaître :
 - des actions prenant en compte les cinq finalités du cadre de référence
 - des résultats significatifs ou quantifiables

Ainsi qu'un **nouveau plan d'actions** ou une actualisation du Plan d'actions pluriannuel qui prend en compte les cinq finalités du cadre de référence

Niveau 3 « Exemplarité »

Ce troisième niveau valide l'exemplarité de l'ensemble de la démarche engagée

Ce niveau doit être considéré, d'un point de vue éthique, comme le seul et véritable objectif pour les EdDD, en lien avec leurs partenaires : contribuer à « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs** » (Rapport Brundtland, 1987).

Il requiert de satisfaire à trois obligations complémentaires par rapport au niveau précédent :

- Des **résultats significatifs ou quantifiables** obtenus dans toutes les dimensions du cadre de référence
- Des **actions remarquables** qui prouvent par leurs résultats optimisés que l'établissement apporte effectivement des réponses concrètes et significatives aux enjeux du développement durable
- Des **actions exemplaires** et transférables vers d'autres acteurs

3. Modalités et calendrier

Décembre (niveau 3) – janvier (niveaux 1 et 2) : dépôt du dossier de demande de labellisation auprès du Rectorat, qui assure le secrétariat unique du label à l'adresse électronique stephanie.bouteleux@ac-rouen.fr

Janvier- février : instruction du dossier par le groupe technique formé des membres du COPIL.

Le groupe technique rend un avis motivé au Comité de pilotage régional des EdDD

Février : décisions du Comité de pilotage des EdDD

Avril : remise officielle du label, à l'occasion du Séminaire annuel des EdDD